

Concours d'affiche 2017/2018

Changez d'air !

S'inscrivant dans le cadre d'une dynamique régionale et partenariale autour de la santé-environnement, notamment dans l'enfance, le concours d'affiches « Changez d'air ! » sensibilise les enfants et les enseignants, sur les problèmes de santé liés à la qualité de l'air intérieur. Le thème « Changez d'air ! » invite les enfants à illustrer graphiquement leur représentation de la qualité de l'air intérieur et de son impact sur la santé.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Objet du concours

Le concours d'affiche « *Changez d'air !* » est organisé par la Mutualité Française Aquitaine, organisme régi par le code de la Mutualité, SIRET 442 250 304 000 31, dont le siège social se situe 173 bis rue Judaïque, 33000 BORDEAUX. Il est mis en œuvre grâce aux partenariats avec le Rectorat de l'Académie d'Aquitaine et le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. D'autres partenaires sont engagés dans la réalisation de ce projet.

Le concours a pour objectif de sensibiliser les élèves de cycle 3 des écoles élémentaires et leur entourage (enseignants, éducateurs, familles) à l'impact de la qualité de l'air intérieur sur la santé. Il s'inscrit dans le cadre du programme de cycle 3 : « L'air et les pollutions de l'air » dont les enjeux sont :

- Identifier par l'expérimentation des propriétés qui confèrent à l'air un caractère matériel,
- Caractériser diverses formes de pollution intérieure,
- Identifier différentes sources de pollution d'air.

Article 2 – Candidats

Le concours est ouvert à tous les élèves de cycle 3 de l'Académie d'Aquitaine.

Article 3 - Modalités d'inscription

L'enseignant qui souhaite inscrire sa classe, envoie son intention de participer, accompagnée de la fiche d'inscription dûment remplie, **avant le vendredi 20 octobre 2017**, par mail à l'adresse suivante : brigitte.dougnac@aquitaine.mutualite.fr .

Article 4 - Conditions de participation

L'inscription et la participation au concours est gratuite.

Chaque classe envoie un seul et unique projet qui représentera la classe entière (la production peut être collective ou individuelle ; charge à l'enseignant de s'organiser en amont).

Les participants acceptent que leur œuvre puisse être librement utilisée par la Mutualité Française Aquitaine et ses partenaires pour des actions de communication et de promotion de la santé environnementale.

Article 6 - Modalités techniques et attentes graphiques

L'affiche doit répondre aux critères de composition suivants :

- Le projet doit être obligatoirement fourni au **format A3** (pour une exploitation au format affiche 40x60cm) et **en portrait**.
- Le slogan « Changez d'air ! » doit impérativement apparaître sur l'affiche.
- Toutes les techniques et les procédés graphiques disponibles pour la réalisation d'une affiche sont autorisés. En revanche, sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins et les matières en relief.
- L'affiche, par son contenu et par ses textes ne doit pas faire la promotion de marques, de labels, ou de slogans publicitaires.
- La rédaction de textes est autorisée sur l'affiche à condition que les textes soient exclusivement conçus par les élèves.
- Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.
- En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d'une photocopie de carte d'identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.
- Dans le cas où l'œuvre est réalisée sous un format numérique, celle-ci doit respecter les critères suivants :
 - Fichier .jpeg et PDF (haute définition),
 - 600 dpi (ppp)
 - CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100%.

Les éléments suivants doivent obligatoirement accompagner le projet (au dos de l'affiche de préférence) :

- Le nom et l'adresse de l'école,
- La classe et le nom de l'enseignant,
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.
- La fiche d'autorisation, permettant aux porteurs du concours d'utiliser les projets, doit être dument remplie et jointe à l'envoi.

Tout projet ne respectant pas ces modalités techniques et ne comportant pas toutes les informations ci-dessus sera refusé et ne pourra en aucun cas participer au concours.

Article 7 – Modalités d'envoi

L'affiche est à envoyer **avant le vendredi 22 décembre 2017** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

MUTUALITE FRANCAISE AQUITAINE

Concours Changez d'air 2017-2018

173 bis rue Judaïque

33 000 BORDEAUX

Dans le cas d'une création sous format numérique, elle est à envoyer **avant le vendredi 22 décembre 2017 minuit**, à l'adresse mail suivante : brigitte.dougnac@aquitaine.mutualite.fr

Article 9 – Calendrier

Les inscriptions au concours sont ouvertes dès l'annonce de son lancement et ce, jusqu'au **vendredi 29 septembre 2017 à minuit.**

Les projets doivent parvenir à la Mutualité Française Aquitaine **avant le vendredi 22 décembre 2017,** le cachet de la poste faisant foi.

Article 10 – Sélection des projets par un jury

Le jury est composé des partenaires du concours. Il désignera l'affiche lauréate au cours du premier trimestre 2018. La décision du jury est définitive et sans appel.

Article 11 – Lots de participation et remise officielle

Tous les élèves qui participent au concours, bénéficient d'un lot de remerciement en lien avec la thématique. Ce lot sera expédié après la désignation de l'affiche lauréate par le jury.

Une remise officielle de l'affiche aura lieu dans l'école lauréate dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai, en présence des élèves, de l'enseignant, de la Direction de l'école, des parents d'élèves, du Maire de la commune, d'un représentant de la DSDEN concernée et des porteurs du concours. La classe lauréate se voit remettre le même lot de remerciement que tous les participants, ainsi que son affiche lauréate encadrée et un outil pédagogique sur la qualité de l'air.

Article 5 – Droits d'auteur

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la maquette envoyée, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale des porteurs du concours.

Article 8 – Droit à l'image

Les personnes et les écoles dont l'affiche a été déposée, autorisent la citation éventuelle de leur nom ainsi que l'enregistrement et la parution de leur image et de leurs logos sur tout support d'information (notamment supports écrits, audiovisuels, et électroniques y compris Internet, Intranet et Extranet) édité par les porteurs du concours.

Article 12 – Règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

La Mutualité Française Aquitaine se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours. Conformément à la loi dite Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (articles 27 et 34), les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours. Toute demande doit être formulée par écrit à la Mutualité Française Aquitaine ou par courriel à l'adresse :

brigitte.dougnac@aquitaine.mutualite.fr .



ANNEXE 1

CONCOURS D’AFFICHES 2017-2018

Changez d’air !

Fiche technique



Les informations qui doivent obligatoirement figurer sur l’affiche :

- Le slogan « Changez d’air »
- Le nom, la classe et l’adresse de l’école,

Les éléments à renseigner :

- Le nom de l’enseignant
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.
- La fiche d’autorisation, permettant aux porteurs du concours d’utiliser les projets, doit être dument remplie et jointe à l’envoi.

Contraintes :

- Format A3 et portrait imposé
- Toutes les techniques et les procédés graphiques disponibles pour la réalisation d’une affiche sont autorisés (collage, peinture, encre, dessin, feutres, etc.). En revanche, sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins, les matières en relief.
- L’affiche, par son contenu et par ses textes ne doit pas faire la promotion de marques, de labels, ou de slogans publicitaires.
- La rédaction de textes est autorisée sur l’affiche à condition que les textes soient exclusivement conçus par les élèves.
- Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.
- En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l’acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d’une photocopie de carte d’identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.
- Dans le cas où l’œuvre est réalisée sous un format numérique, celle-ci doit respecter les critères suivants :
 - Fichier .jpeg et PDF (haute définition),
 - 600 dpi (ppp)
 - CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100%.
- L’affiche devra être lisible et visible pour être exposée dans des lieux stratégiques (école, bibliothèque...) ne pas hésiter à « hiérarchiser » les informations ! Veiller au choix des couleurs, de composition, des titres, des textes et des images.
- Durée : environ 3 mois (date limite de dépôt des affiches : 22 décembre 2017).



Critères de sélection de l'affiche :

Adéquation du message à l'objectif visé /5

Illustrer graphiquement vos représentations de la qualité de l'air intérieur et de son impact sur la santé.

Qualité graphique /5

Utilisation et maîtrise des ou de la technique choisie.

Compréhension du message /5

Clarté, lisibilité et visibilité du message appropriable par tous

Originalité de l'œuvre /5

Imagination, Esthétisme, ...



AQUITAINE



ANNEXE 2

CONCOURS D’AFFICHES 2017-2018 *Changez d’air !*

FICHE D’AUTORISATION

AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL :

Je soussignée,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel : (facultatif)

Autorise les partenaires du concours, à utiliser pour leur communication non commerciale, toutes œuvres réalisées par mon enfant,, dans le cadre du concours d’affiches « *Changez d’air !* », toutes photos de lui, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l’œuvre à laquelle il participerait.

Date :

Lieu :

Signature :

précédée de la mention « **Lu et approuvé** »